

D

Communauté de communes
Coeur du Pays Haut

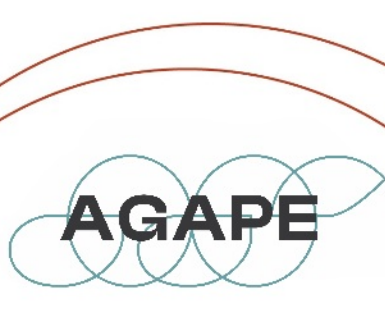
Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Xivry-Circourt

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

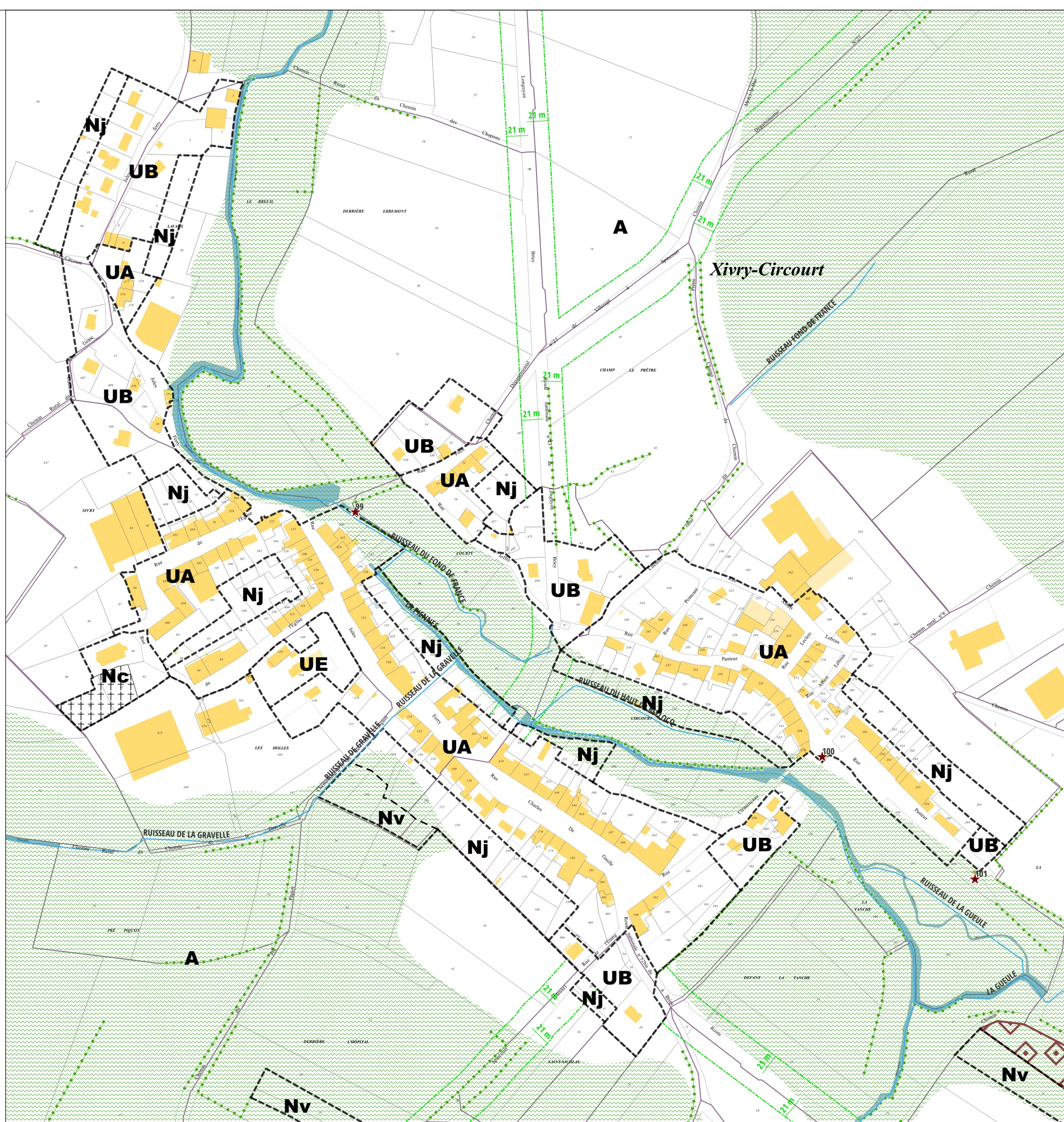
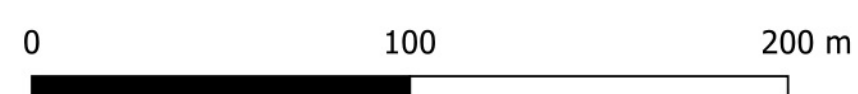
arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président



31/07/2026

Echelle: 1/2000e



Limites administratives

— — — — — Limite de secteur

----- Limite de zone

Prescriptions surfaciques



 OAP thématique TVB

Prescriptions linéaires

----- Recul 21m

★★★★★★★★★ **Élément paysager identifié**

Prescriptions ponctuelles

★ **Elément patrimonial identifié**





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Xivry-Circourt Nord

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

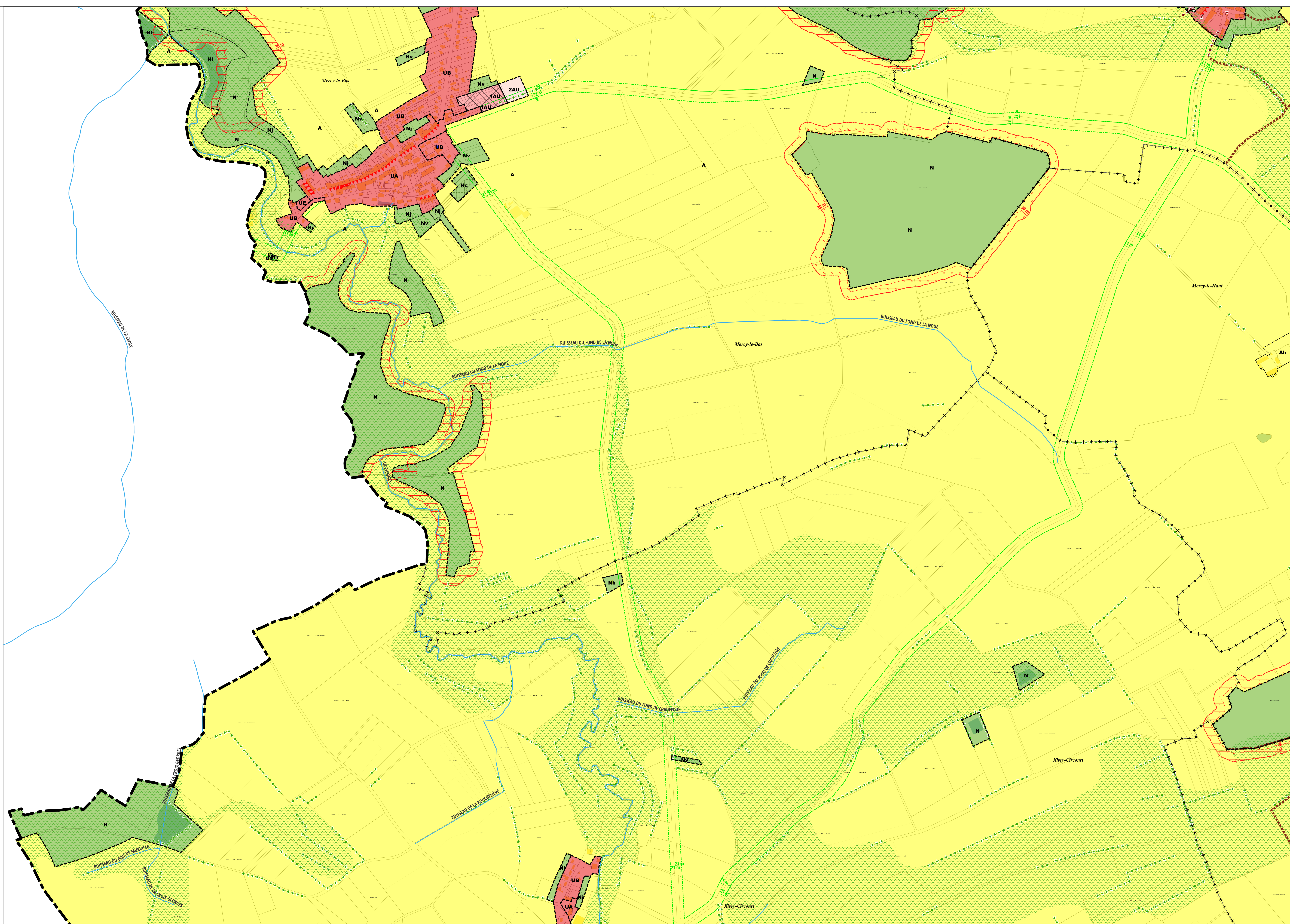
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matargià, le Président

31/07/2026

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Habillage linéaire

- Limite de l'intercommunalité
- - - Limite de commune
- Recul 30m
- Recul 21m
- - - Limite de zone
- Cours d'eau

Zonage

- agricole
- à urbaniser alternatif
- à urbaniser bloqué
- naturel
- urbanisé

Prescriptions surfaciques

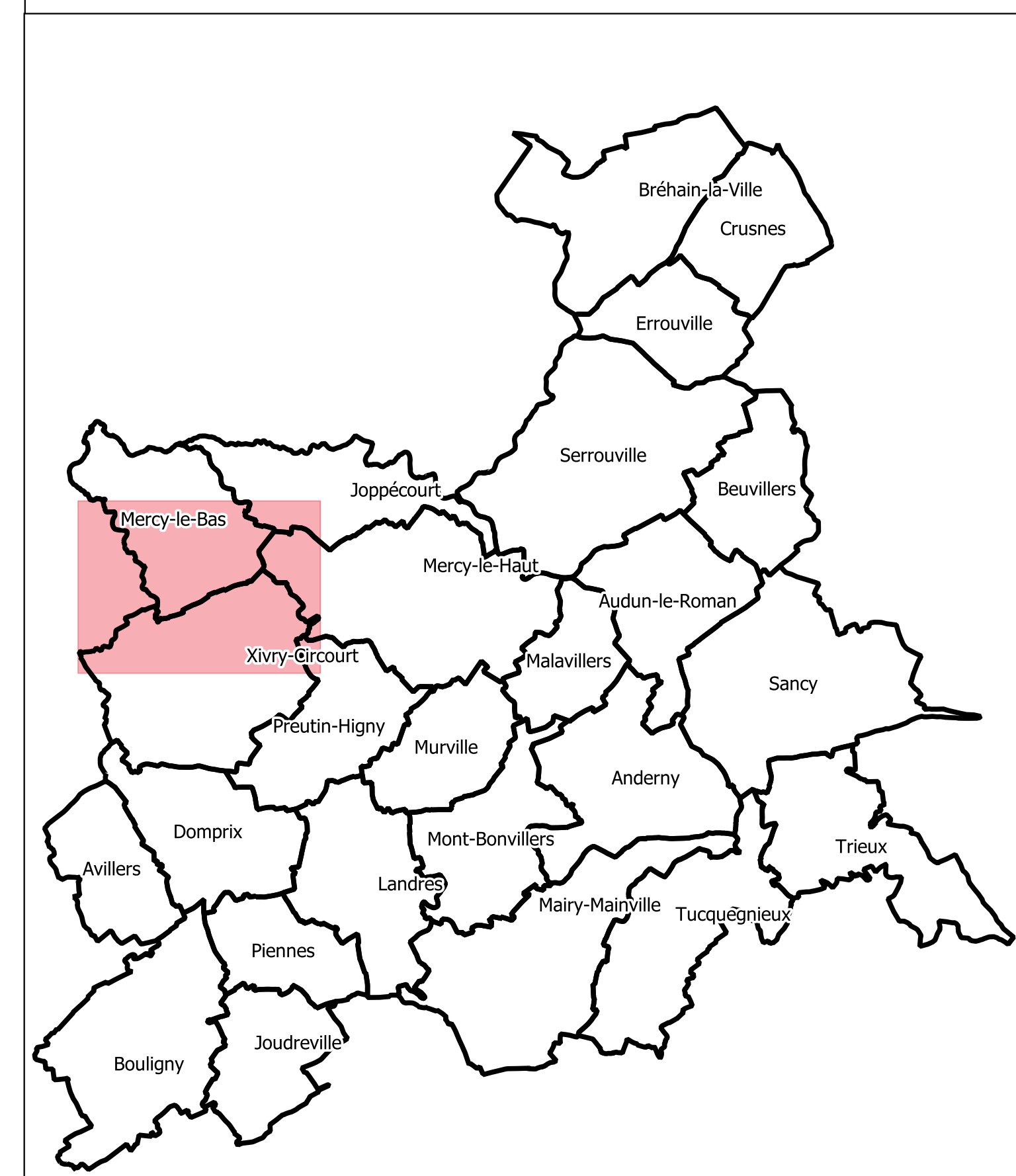
- Orientation d'aménagement et de programmation
- OAP thématique Trame Verte et Bleue
- Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul 30m
- Recul 21m
- Règle architecturale particulière
- Élément patrimonial identifié
- Élément paysager identifié
- Linéaire commercial protégé

Prescriptions ponctuelles

- Élément patrimonial identifié
- Élément paysager identifié





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Xivry-Circourt Sud

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

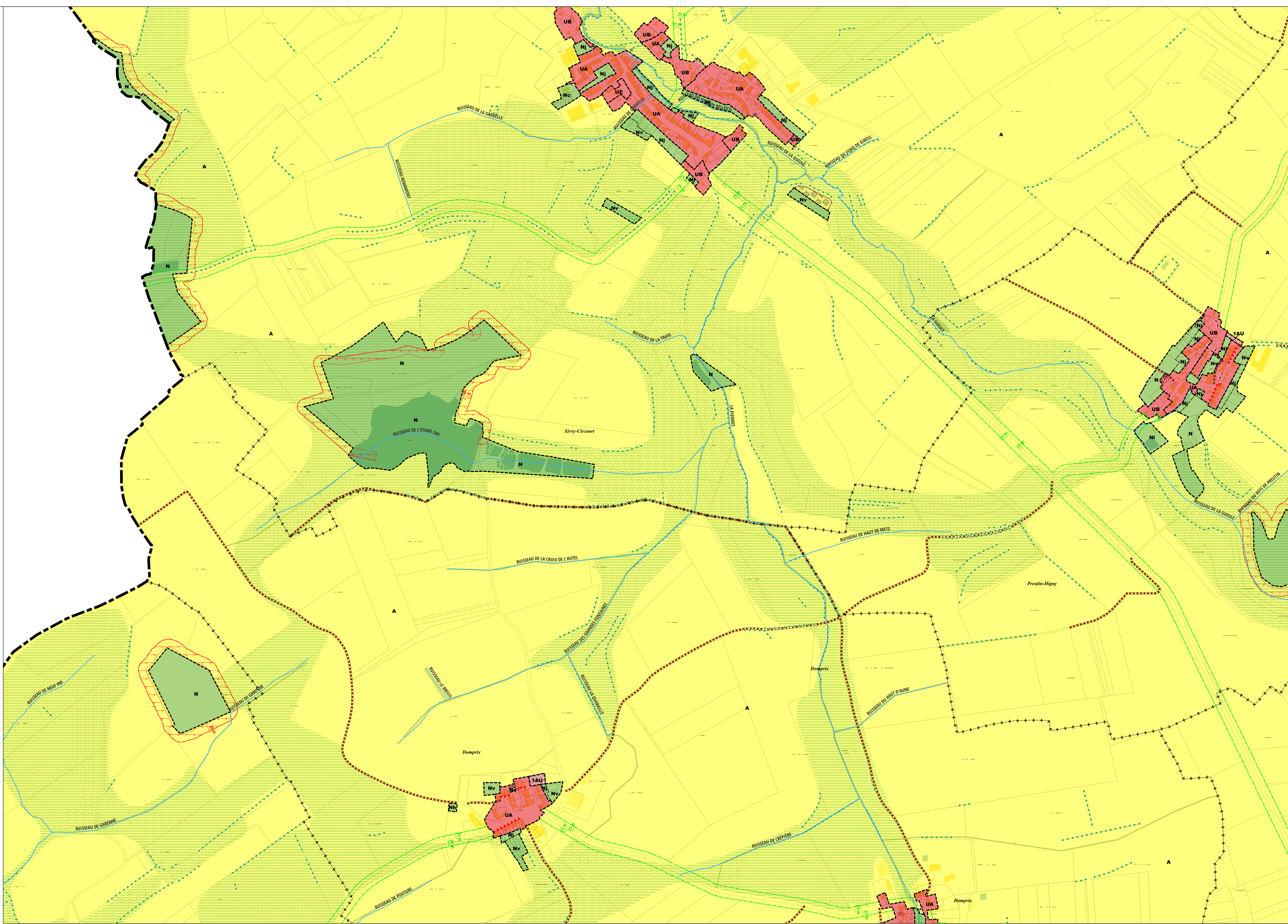
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matargià, le Président

31/07/2026

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Habillage linéaire

- Limite de l'intercommunalité
- +--+ Limite de commune
- Flèche de rattachement
- Recul 30m
- Recul 21m
- Limite de zone
- Cours d'eau

Zonage

- agricole
- à urbaniser alternatif
- naturel
- urbanisé

Prescriptions surfaciques

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Carrière
- OAP thématique Trame Verte et Bleue
- Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul 30m
- Recul 21m
- Règle architecturale particulière
- Élément patrimonial identifié
- Élément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

- Élément patrimonial identifié
- Élément paysager identifié





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Xivry-Circourt Nord Risques

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

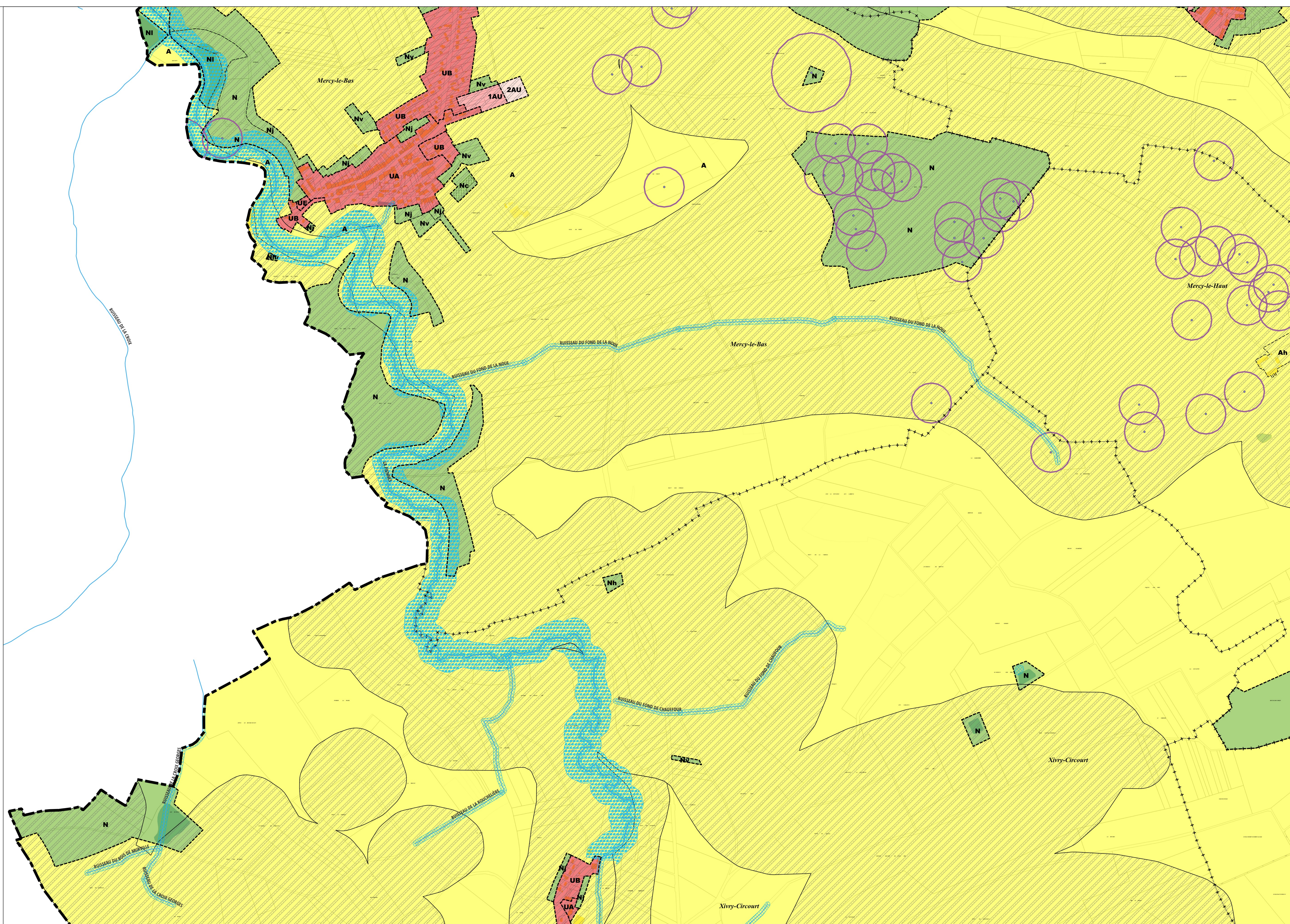
arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

31/07/2026

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Limites administratives
- - - - - Intercommunalité
- + - + - Commune
- - - - - Limite de secteur

Zonage
- agricole
- à urbaniser alternatif
- à urbaniser bloqué
- naturel
- urbanisé

Prescriptions surfaciques
- Retrait-Gonflement des argiles
- Cavité (emprise d'incertitude)
- Atlas des zones inondables
- Tampon 10m Cours d'eau

Prescriptions ponctuelles
- Cavité

Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUi



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Xivry-Circourt Sud Risques

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

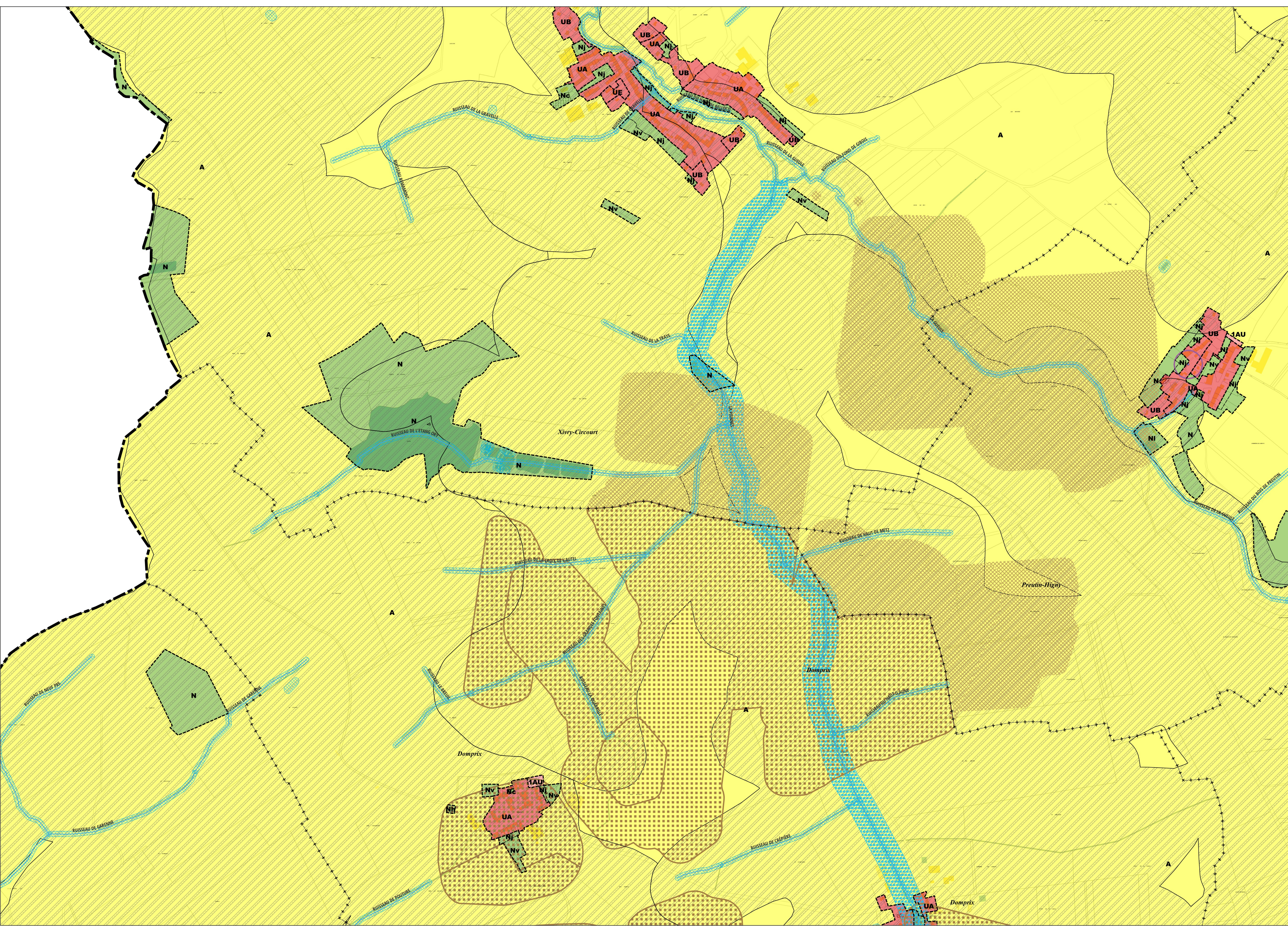
Daniel Matergia, le Président

AGAPE

31/07/2026

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Limites administratives	Zonage	Prescriptions surfaciques	Prescriptions ponctuelles
■ Intercommunalité	agricole	Retrait-Gonflement des argiles	● Cavitité
-+--+ Commune	à urbaniser alternatif	Cavitité (emprise d'incertitude)	
----- Limite de secteur	naturel	PPRM	
	urbanisé	Atlas des zones inondables	
		Aléas miniers	
		Tampon 10m Cours d'eau	

Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUi

